



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Martinique

Bulletin de Santé du Végétal

Cultures fruitières

N° 9 - 1er au 30 Septembre
2025



Animateurs filières et inter-filières :

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)

Teddy OVARBURY (FREDON Martinique)

Crédit photos :

FREDON Martinique (sauf mention contraire)

PRÉVISION SAISONNIÈRE septembre à novembre 2025

“En Martinique, le prochain trimestre, les pluies devraient être légèrement inférieures et les températures légèrement moins élevées.”

“SEPTEMBRE, UN MOIS CHAUD !”

SYNTHÈSE À LA STATION DE RÉFÉRENCE DU LAMENTIN



28,6°C

Sur 27,9°C
attendus



+ 28 h 29

235 h 66 min sur
207 h 07 min
attendues



193,1 mm

Sur 219,3 mm
attendus



10,8 km/h

Sur 13,3 km/h
habituellement

FAITS MARQUANTS

“Record de température quotidienne au Lamentin pour un mois de septembre avec **36.2°C** le 27 (précédent record le 20/09/2024 avec 35.2°C).”

MOUCHE DES FRUITS

- Faible pression du nuisible, principalement sur goyavier,
- Attention, le ramassage des fruits piqués tombés au sol, est important pour la gestion du nuisible.



CHANCRE CITRIQUE

- **Pression nulle** : pas de nouvelle détection.



GREENING (HLB)

- Pas de nouvelle détection pour ce mois
- Saison peu favorable au vecteur du HLB

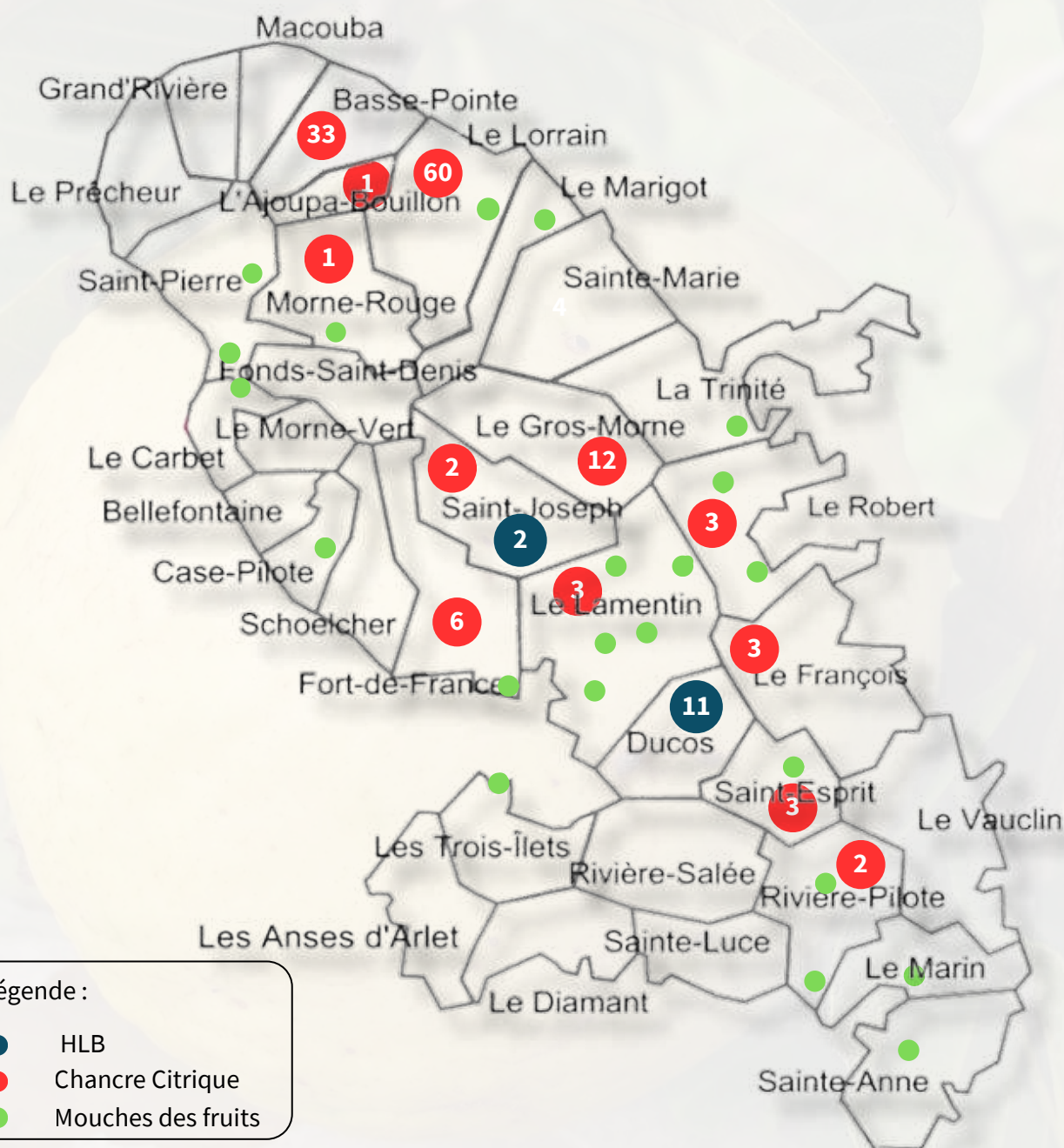


FOCUS

Pas de focus pour ce mois.



RÉPARTITION SPATIALE DES OBSERVATIONS DU CHANCRE CITRIQUE, DU HLB ET DES MOUCHES DES FRUITS



Légende :

- HLB
- Chancre Citrique
- Mouches des fruits

*Nombre de plants observés par commune pour chancre citrique et HLB



	Mois actuel	Mois précédent	Septembre 2024
OBS : 129		OBS : 93	OBS : 10
DÉTECTION : 0	0%	DÉTECTION : 0	DÉTECTION : 2 20%

ORGANISME DE QUARANTAINE

Évaluation du risque : il n'y a eu aucune détection d'arbre contaminé par le chancre citrique. La pluviométrie du mois et les prévisions météorologiques **présagent un risque de contamination pour le mois à venir via la saison des pluies**. La vigilance est de rigueur.

Mesures prophylactiques :

- Désinfecter les outils de taille
- Acheter les plants dans des pépinières professionnelles contrôlées
- Éviter de toucher les plants malades par temps pluvieux
- Éviter les échanges de plants



	Mois actuel	Mois précédent	Septembre 2024
OBS : 13		OBS : 18	OBS : 1
DÉTECTION : 0	0%	DÉTECTION : 0	DÉTECTION : 0 0%

Évaluation du risque : les conditions climatiques du mois ont été défavorables au vecteur du HLB. Cependant, il faut garder à l'esprit que la maladie est maintenant largement répandue sur le territoire. Pour le mois à venir, les conditions présentent un risque de pression faible à moyen.

Gestion du risque :

- Lutter contre son vecteur, le psylle asiatique des agrumes (*Diaphorina citri*)
- Lutter contre les foyers infectieux via l'abattage des pieds d'agrumes infectés - à savoir que les buis de Chine peuvent être porteurs sains
- Utiliser des plants sains, issus de pépinières professionnelles contrôlées



	Mois actuel	Mois précédent	Septembre 2024
PRESSION FAIBLE	7%	10%	-

Situation terrain : présence notable de fruits piqués, principalement sur goyave.

Évaluation du risque : la présence du nuisible a diminué (10% → 7%). Les conditions climatiques ont été défavorables au développement de l'insecte ravageur. La pression des mouches des fruits reste à un faible niveau. Il est important de nettoyer les vergers des fruits contaminés et éviter qu'ils ne se décomposent dans le sol afin d'interrompre la pupaison du nuisible.

Mesures prophylactiques :

- Favoriser ou maintenir un enherbement permanent au sol (cela contribue à la destruction du stade nymphal de ce bio-agresseur qui se déroule au sol)
- Limiter les traitements phytopharmaceutiques qui sont défavorables à la faune utile
- Ramasser et éliminer les fruits piqués

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

2

Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

3

Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

4

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Abeille charpentière
(*Xylocopa fimbriata*)
sur agrume



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire territoriale.
La Chambre d'Agriculture de la Martinique encourage les agriculteurs à réaliser leurs propres observations sur leurs parcelles.
Elle se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises.

Action du plan ECOPHYTO piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.